



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 1 mars 2021 (18h34)
Espace Montgolfier- La Lombardière**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	42 + 1
Votants	:	53
Convocation et affichage	:	22/02/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Sylvie BONNET

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Stéphanie BARBATO-BARBE, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Simon PLENET), Assia BAIBEN-MEZGUELIDI (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Nadège COUZON (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Sophal LIM (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), Catherine MICHALON (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Patrick OLAGNE (pouvoir à Yves FRAYSSE), Pascal PAILHA (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Dominique MAZINGARBE, Denis NEIME, Agnès PEYRACHE.

CC-2021-74 - QUESTIONS DIVERSES - MORATOIRE SUR LE DEPLOIEMENT DE LA 5G SUR LE TERRITOIRE D'ANNONAY RHONE AGGLO

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Le Président de la République et le Gouvernement ont présenté la technologie de la téléphonie de cinquième génération (dite 5G) comme un enjeu stratégique prioritaire pour notre pays.

Aujourd'hui, ce déploiement accéléré se fait avant d'avoir obtenu des informations robustes quant aux risques sanitaires induits pour les populations. Le rapport d'évaluation définitif de l'ANSES sur les potentiels risques des champs électromagnétiques de la 5G sur la santé n'est toujours pas publié.

Les opérateurs sollicitent déjà les communes de l'agglomération pour implanter de nouvelles antennes ou aménager celles existantes.

Ce déploiement s'opère sans association des populations concernées. Par ailleurs, s'il ouvre des possibilités d'usages améliorés et d'innovations économiques, il devrait susciter un renchérissement considérable de notre facture énergétique.

Dans ce contexte, un débat décentralisé sur le déploiement de la 5G s'impose pour en garantir son contrôle, son efficacité et son acceptation.

Par ailleurs, la priorité doit être la lutte contre la fracture numérique. Alors que la technologie 5G se développe à marche forcée, le déploiement de la fibre optique est encore loin d'être effectif sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération ce qui pénalise grandement certaines communes à une période où le télétravail est en plein essor, dans l'ensemble de la société.

C'est pourquoi, faute de débat éclairé à ce jour sur la 5G, le Conseil communautaire d'Annonay Rhône Agglo tient à affirmer ses fortes interrogations notamment en matière de santé publique et de sobriété énergétique et demande au Gouvernement et aux opérateurs de ralentir le processus de déploiement de cette technologie.

VU les interrogations sur l'impact sociétale, écologique et sanitaire du déploiement de la 5G, le conseil communautaire d'Annonay Rhône Agglo,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 48 voix votant pour

Et par 5 voix s'abstenant :

Jean-Yves BONNET, Brigitte BOURRET, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Louis-Claude GAGNAIRE

DEMANDE que le gouvernement instaure un moratoire sur l'implantation des infrastructures de réseau 5G tant qu'un débat démocratique sur les impacts écologique et sanitaire n'aura pas été mené.

DEMANDE que la priorité soit déjà donnée à la réduction de la fracture numérique, à travers l'accompagnement, le développement et l'accélération du calendrier déploiement de la fibre optique FTTH en zone AMII et RIP.

SOUTIENT les moratoires adoptés par certaines communes membres.

Fait à Davézieux le

: 03/03/21

Affiché le

: 05/03/21

Transmis en sous-préfecture le : 04/03/21

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20210301-21375-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET